



NANTES PROCÉ GYM VOLONTAIRE et LOISIRS (NP GVL)

FICHE d'INSCRIPTION 2025-2026
SAISON SPORTIVE du 15/09/2025 au 13/06/2026

CADRE RÉSERVE AUX MEMBRES DU BUREAU NP GVL

I-Réseau Gmail

Date d'inscription / / Création ☐ Renouvellement ☐ Certificat médical ☐ Attestation Santé ☐

Banque Adhésion 40 € ☐ Assurance complémentaire remplie ☐

Activité(s)		Chèque 1	€	Chèque 2	€
Activité(s)		Chèque 1	€	Chèque 2	€

N° de licence (si renouvellement) Femme ☐ Homme ☐

NOM D'USAGE PRÉNOM

NOM de NAISSANCE DATE de naissance

e. mail N° téléphone

ADRESSE CP VILLE

La fourniture de votre adresse mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée.

Pour les personnes n'ayant pas de messagerie, fournir 2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse.

Activité		Jour et horaire	Cotisation	Lieu de pratique
ACTIVITÉS GYM	• Gym dynamique	☐ Lundi 18h00 ☐ Lundi 19h00	114 € 76 € (pour 1 ou 2 activités) à partir de janvier 2026 35 € (pour la 3 ^e activité)	Gymnase Gaston Serpette mezzanine
	• Actigym sénior	☐ Mardi 17h30		
	• Actigym sénior	☐ Mercredi 10h15		
	• Stretching	☐ Mercredi 17h30		
	• Actigym sénior	☐ Jeudi 17h30		
	• Renforcement musculaire	☐ Jeudi 18h30		
	• Stretching	☐ Mardi 10h00 ☐ Mardi 11h10		Salle A 39 rue Félix Thomas
• Activité Zen		☐ Vendredi 10h00	110 €	
• Cross training		☐ Jeudi 19h30	150 €	Gymnase Gaston Serpette mezzanine
• Pilates		☐ Mercredi 11h15 ☐ Mercredi 12h15	160 €	
• Marche nordique / sport santé (durée 1h30)		☐ Samedi 9h00	140 €	NANTES – Parc de Procé RDV parking en bas du parc
☐	ACTIVITÉS DUO (Intérieur + extérieur) 🚶 une activité en intérieur au choix 🚶 plus en extérieur marche nordique		200 €	Carte blanche acceptée
ADHÉSION (obligatoire) 1 chèque à l'ordre de NP GVL :			40 €	
COTISATIONS – 1 chèque par activité à l'ordre de NP GVL. Possibilité de payer en 2 fois, dans ce cas les chèques seront encaissés en octobre et décembre 2025.				

Questionnaire de santé EPGV pour le sportif majeur

ANNEXE 1 - questionnaire de santé – Majeurs

Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	☐	☐
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	☐	☐
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	☐	☐
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	☐	☐
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Volet à remettre à l'association

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné M/Mme :, né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison **2025 / 2026**, Club EPGV **NANTES PROCE GYM VOLONTAIRE ET LOISIRS**

A, le...../...../.....

Signature





Conditions d'adhésion

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre.

Par ailleurs, pour un montant de 10.00 € le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base de la saison en cours. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables sur le site internet, ou à la demande auprès d'un membre du bureau.

Conditions d'annulation

L'annulation de la cotisation est conditionnée à la présentation d'un certificat médical précisant la non possibilité de poursuivre l'activité pour raison de santé. Un remboursement sera possible aux conditions suivantes :

- | | | |
|---|----------------|-------------------------------|
| → | avant le 31/12 | Remboursement de 2 trimestres |
| → | avant le 31/03 | Remboursement de 1 trimestre |

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives, ainsi qu'à la MAIF pour l'assurance responsabilité civile. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un mail à l'association à l'adresse suivante : nantesproce.contactgvl@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à la MAIF pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Honorabilité des bénévoles

Le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Adhésion, un chèque de 40 €
- Cotisation, un chèque par activité, possibilité de payer en 2 fois.

RÉPARTITION DE L'ADHÉSION

Licence EPGV *	25.00 €
Part départementale et régionale	11.00 €
Adhésion NP GVL	4.00 €
 Adhésion totale	 40.00 €

* Le montant de la licence EPGV donne lieu à une réduction fiscale

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE (facultative) (mais obligation de remplir cette proposition)

La responsabilité civile et l'indemnisation des dommages corporels sont compris dans le montant de la licence.

Vous pouvez souscrire une assurance individuelle dommages corporels complémentaire IAC SPORT pour 10 €.

Garanties complémentaires IAC Sport

- | | |
|--------------------------|---|
| ☐ | OUI je souhaite souscrire une option complémentaire. |
| ☐ | NON je ne désire pas souscrire d'option complémentaire. |

Je soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance des conditions suivantes :

- conditions d'adhésion,
- assurance complémentaire,
- questionnaire de santé.

Le

Signature :